



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2023 - n° 2023-24

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joannel Anglionin.

Réunion du	28/09/2023	En exercice	8
Convoqué le	18/09/2023	Présents	6
Affiché le	18/09/2023	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaëlle, ALLARD Stéphanie

Représentés LABONDE Gabriel pouvoir à Joannel ANGLIONIN, ETIENNE Joachim pouvoir à Céline HARTMANN

Absents :

Objet. Majoration de la cotisation TH due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

M.le Maire de Baudinard sur Verdon, expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habilitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Les jour, mois et an ci-dessus

Joannel ANGLIONIN, Maire

